



## LIVRET D'ACCUEIL



### DITEP DES GARRIGUES

Dispositif Intégré Thérapeutique Educatif et Pédagogique/Préparatoire professionnel/Professionnel

Site Principal :

Chemin croix de Candordy 30700 SANILHAC SAGRIES

Téléphone : 04 66 03 09 40

Sites secondaires :

24, Rue Auguste Renoir, 30700 UZES

Téléphone : 09 72 53 05 25

64, Rue Jean Lasserre Bât C Apt 82, 30900 NIMES

Téléphone : 04 66 06 14 54

## Mot d'accueil

Chers Parents,

Bienvenue au DITEP des GARRIGUES. Votre enfant présente des difficultés psychologiques ou de comportement, et vient d'être orienté dans notre établissement, par la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap. Pour répondre au mieux à ses besoins, nous nous appuyons sur un pôle administratif et financier, des équipes interdisciplinaires avec un médecin psychiatre, des psychologues, une psychomotricienne, une orthophoniste, une infirmière, des éducateurs, des enseignants spécialisés, une coordinatrice des ateliers à médiation, une équipe d'accueil pour la prévention des ruptures scolaires, un éducateur intervenant sur le pôle « insertion professionnelle », un éducateur technique, un professeur de sport, une assistante sociale, des maitresses de maisons et l'ensemble des fonctions supports, indispensables à l'équilibre de la vie de chaque jeune au sein de l'institution.

De par sa singularité, son organisation et sa structuration, le DITEP des GARRIGUES propose des environnements aménagés, adaptés sur place ou à l'extérieur. Il crée des lieux sociaux d'interactions et de coopérations conjuguant les professionnels du DITEP, les familles, les jeunes, les partenaires ainsi que les autres intervenants, dans un lien et un but commun de « co-construction » où le Projet Personnalisé d'Accompagnement constitue la référence centrale et prioritaire.

Constitués en dispositif nous pouvons proposer trois modes d'accompagnement :

- ☞ Internat (complet ou partiel).
- ☞ Accueil de jour.
- ☞ SESSAD/Ambulatoire.

A tout moment, nous essayerons avec vous, d'évaluer le mode d'accompagnement le plus adapté aux besoins de votre enfant. Chaque mode d'intervention se compose de temps thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques. Leurs fréquences seront déterminées dans le cadre d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA). L'enseignement scolaire est dispensé soit au sein de l'unité d'enseignement de type Collège de l'établissement, soit en scolarisation dans des classes « ordinaires » ou spécialisées dans des établissements scolaires partenaires, ou des secteurs de résidence des jeunes

Votre implication constitue un axe important dans le parcours de soins et d'accompagnement personnalisé de votre enfant. Nous vous considérons comme un acteur indispensable et comptons sur votre collaboration. Dans une démarche partagée, vous serez sollicités et associés au suivi du Projet Personnalisé d'Accompagnement de votre enfant.

C'est ensemble que nous cheminerons.

## L'Association



### Association Languedocienne d'Education

Les bénévoles de l'association et les professionnels salariés se sont donnés pour but de promouvoir et de mettre en œuvre l'accueil et l'accompagnement de votre enfant, adolescent, jeune adulte en situation de handicap psychique, en lui fournissant, l'aide Thérapeutique, Educative et Pédagogique, sociale, susceptible de favoriser son bien-être, son épanouissement et le rendre acteur, citoyen dans la société. Conformément à ses objectifs, l'association ALE assure la gestion technique, administrative et financière de deux établissements et des services qui les constituent (Voir plus en détail page 6).

## Les secteurs d'interventions

### Deux secteurs d'interventions :

- ☞ Secteur de NÎMES et sa périphérie.
- ☞ Secteurs d'UZES/BAGNOLS sur CEZE/ALES.



### Situation géographique :

#### Coordonnées GPS de Sanilhac-Sagriès

Latitude : 43.95  
Longitude : 4.4333

#### Plan de Sanilhac-Sagriès



En venant de Nîmes et à l'entrée du village de SANILHAC, suivre les panneaux routiers marqués :  
**"DITEP des Garrigues"**

## Itinéraire pour rejoindre le village de SANILHAC :

Pour se rendre au site principal du DITEP des Garrigues, deux possibilités s'offrent à vous :



- ☞ **Transport en bus LIO avec les lignes 111/115/121/126/152** (horaires consultables sur le site [lio.laregion.fr](http://lio.laregion.fr)).



- ☞ **Véhicule personnel** : vous trouverez ci-dessous les différents lieux de départ.
- A partir de NÎMES :

- ✓ Soit, prendre la direction UZES. Passer le Pont Saint Nicolas, après environ 600 mètres, vous arrivez à un carrefour, vous tournez à droite en direction de SANILHAC (environ 4 kms).
- ✓ Soit, prendre l'axe NÎMES – ALES. Au village de LA CALMETTE, vous prenez direction UZES. Passer le pont submersible de DIONS, après environ 1 kilomètre, vous arrivez à un carrefour, vous prenez la 2<sup>ème</sup> route à droite en direction de COLLIAS. Vous suivez cet itinéraire jusqu'à SANILHAC.

- A partir d'ALES :

- ✓ Prendre direction UZES. Arrivé dans cette ville, suivre la direction NÎMES. Après avoir passé le pont qui traverse la rivière "les Seynes", prendre à gauche, direction SANILHAC (4 kms).

- A partir de REMOULINS :

- ✓ Prendre direction UZES. Environ, 2 kms après le rond-point du Pont du Gard, vous arrivez à hauteur d'un passage à niveau, vous devez prendre la route à gauche en direction de COLLIAS. Dans le village, un panneau routier indique SANILHAC (environ 5 kms).

- A partir de BAGNOLS sur CEZE :

- ✓ Soit, avant POUZILHAC prendre direction UZES. Arrivé dans cette ville, suivre la direction NÎMES. Après avoir passé le pont qui traverse la rivière "les Seynes", prendre à gauche, direction SANILHAC (4 kms).
- ✓ Soit, avant REMOULINS, au lieu-dit "les Croisées", prendre à droite en direction d'UZES. Environ, 2 kms après le rond-point du Pont du Gard, vous arrivez à hauteur d'un passage à niveau, vous devez prendre la route à gauche en direction de COLLIAS. Dans le village, un panneau routier indique SANILHAC (environ 5 kms).

# Le DITEP des GARRIGUES

## BREVE PRESENTATION

Le DITEP des GARRIGUES (Dispositif intégré de l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique) est géré par l'Association Languedocienne d'Education (A.L.E), créée en 1962.

Les valeurs de l'association sont de promouvoir le respect et la singularité de chaque personne humaine et par conséquent de la personne en difficulté que sont l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte, quelles que soient leurs difficultés de croissance intellectuelle, morale et d'adaptation sociale du moment. Afin de mettre en application ces principes, l'ALE confie aux responsables et aux professionnels du DITEP cette mission.

Portée par de profondes valeurs humanistes, l'**A.L.E** fonde son action solidaire sur :

*« Le respect des libertés et choix individuels et entend promouvoir la dignité des jeunes personnes en situation de vulnérabilité en œuvrant pour la mise en place de moyens favorisant leur époussement, ainsi que le maintien, le développement – voire le renforcement – de leurs liens sociaux ».*

C'est dans le respect de ces valeurs fondatrices que l'Association ALE poursuit ce but par la gestion de la structure **DITEP** dont le socle du **dispositif intégré** est de répondre à une mission d'intérêt général définie par la signature de la convention cadre Région OCCITANIE 2020-2025 (signature le 1<sup>er</sup> janvier 2020).

De ce fait, trois modalités d'accueil et d'accompagnement sont requises :

- Internat complet et Internat séquentiel.
- Accueil de jour.
- SESSAD/Ambulatoire.

Ayant reçu un agrément pour l'accueil de 79 jeunes, le DITEP des GARRIGUES est une réponse clinique répondant à des besoins spécifiques « **de jeunes de 10 à 20 ans, qui bien que leur potentialités intellectuelles et cognitives soient préservées, présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, l'intensité des troubles du comportement perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages** ».

Les symptômes que ces jeunes manifestent peuvent être décrits et organisés en trois groupes :

- Symptomatologie émotionnelle : réactions émotionnelles mal contrôlées, disproportionnées...
- Symptomatologie relationnelle : mode de relation interpersonnel instable...
- Symptomatologie impulsive et des troubles du comportement (intolérance à la règle, à l'autorité...).

**Les bénéficiaires** de l'offre de services délivrée par le **D.I.T.E.P des GARRIGUES** le sont toutes consécutivement à une notification d'orientation établie par la **Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H)** suite à une demande directe formulée par le titulaire de l'autorité parentale ou son représentant légal auprès de la **Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (M.D.P.H)**.

Suite aux différentes étapes d'admission, les jeunes sont accueillis dans l'établissement. Dès leur rentrée le directeur les rencontre, en présence des parents, il leur remet un livret d'accueil, la charte des droits et des libertés de la personne accueillie et tous signent le contrat de séjour.

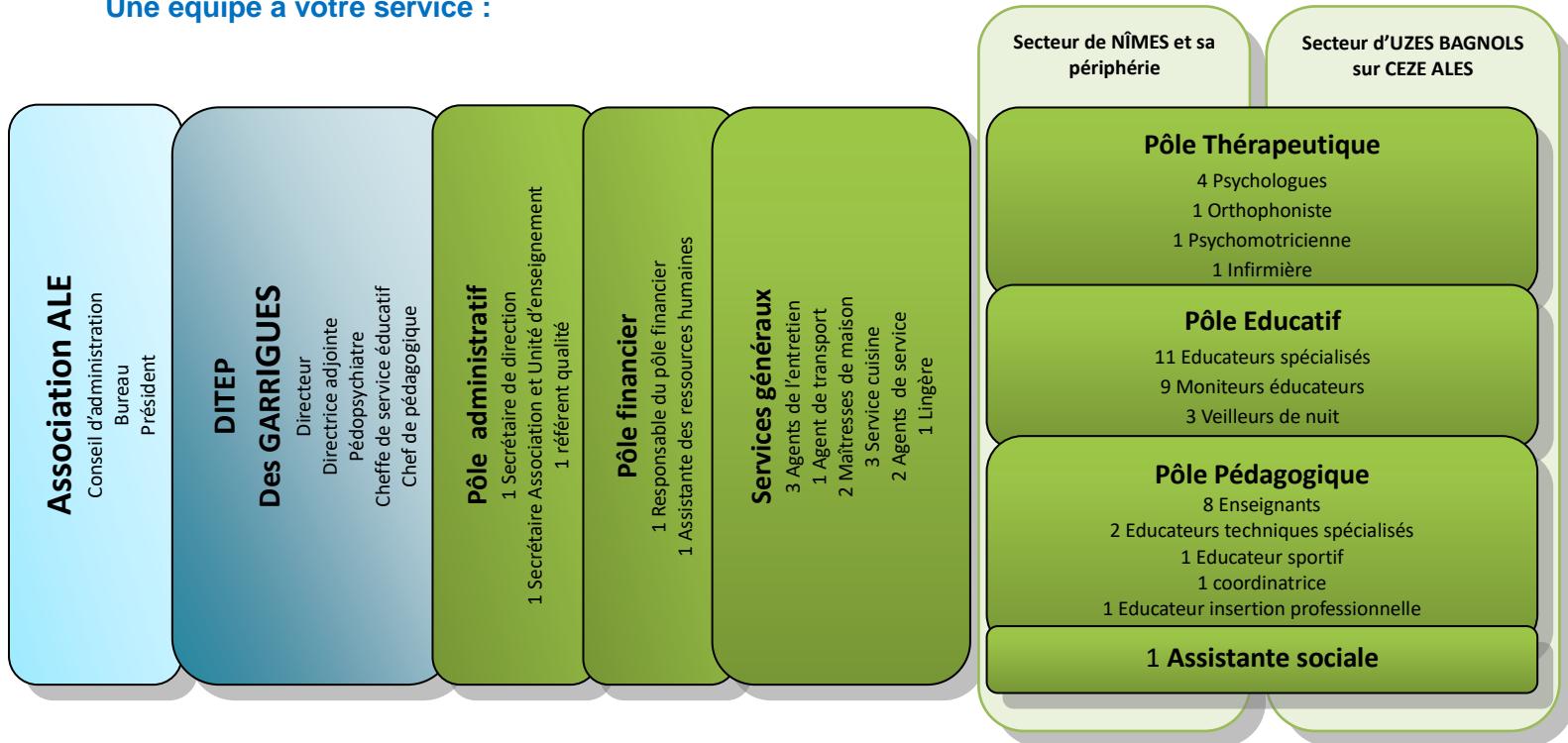
## Les textes qui régissent notre champ d'intervention.

- Annexes XXIV (décret n°89-798 du 27 octobre 1989).
- Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005 (Journal officiel du 8 janvier 2005).
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Circulaire n°2007-194 du 14 mai 2007 relative aux I.T.E.P. et à la prise en charge des enfants accueillis.
- Décret n°20176620 du 24 Avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif intégré prévu par l'article 91 de la loi n°2016-41 du 26 Janvier 2016 relatif à la modernisation de notre système de santé.
- Décret du 5 Juillet 2024 relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des établissements du secteur médico-social.

## Période d'ouverture :

La période d'ouverture de l'établissement est de **200 jours** : ouverture pendant les vacances scolaires de Toussaint (5 jours), de février et d'avril (5 jours) ainsi qu'occasionnellement lors de week-end (Challenge régionale et nationale rugby, séjours linguistique, Thérapie Multi Familiale).

## Une équipe à votre service :



## Une organisation transversale :

Le DITEP des GARRIGUES a pour mission principale de répondre à des besoins de population existants sur les territoires de proximité en répondant aux objectifs suivants.

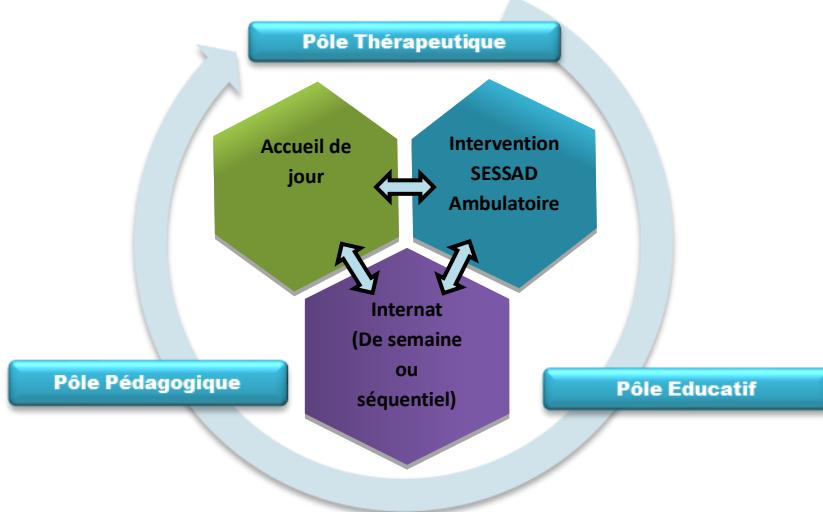
- ☞ Permettre l'accès à la santé et aux soins.
- ☞ Permettre l'accès à la vie sociale sous tous ses aspects et favoriser la fluidité des parcours.
- ☞ Privilégier la prise en compte de la parole des jeunes et de leurs familles/représentants légaux.
- ☞ Garantir la qualité de l'offre et son adéquation entre les besoins identifiés et les prestations proposées.
- ☞ Développer la diversification de l'offre de services avec une mutualisation des moyens.
- ☞ Favoriser la coopération avec tous les acteurs dans une logique de complémentarité et de réactivité des dispositifs.
- ☞ Anticiper les situations de crise et de rupture.
- ☞ Assurer la continuité de l'accompagnement.

## L'équipe pluridisciplinaire :

Chaque professionnel, en lien avec les autres, joue un rôle prépondérant dans l'accompagnement des jeunes, quelle que soit sa fonction. La diversité des aptitudes et des compétences professionnelles constitue donc une richesse

L'établissement a mis en place une organisation transversale qui recouvre un dispositif conjuguant un ensemble de pôles et de services.

- Les pôles représentent les 3 champs d'intervention de l'établissement avec un pôle thérapeutique, un pôle éducatif et un pôle pédagogique.
- Les services caractérisent les modalités d'accueil et d'accompagnement des jeunes et de leurs familles avec l'internat (de semaine ou séquentiel) /demi-internat, l'accueil de jour et les interventions SESSAD/Ambulatoire.



### **Les principes de référence :**

Dans le respect de chaque jeune, de son développement, de son intégrité, de son droit à l'inclusion et à l'accès à tous les lieux d'apprentissages, scolaires ou professionnels, l'institution s'engage à accompagner et mettre à la disposition des parents/représentants légaux de chaque jeune, les moyens humains, professionnels et matériels nécessaires à leurs besoins.

Ce projet s'appuie sur une mutualisation des compétences et des ressources pour atteindre les objectifs désignés, sur des valeurs humaines et éthiques.

Il mobilise les compétences et développe les projets innovants à travers 3 axes :

- Assurer des solutions d'accueil et d'accompagnement proches des lieux de vie habituels des jeunes, proposer, mettre à leur disposition une diversité de services, de moyens en capacités de répondre à leurs besoins (ambulatoire, accueil de jour, internat).
- Co-construire avec les jeunes, les parents/représentants légaux et les différents partenaires, leur projet social, leur projet de soin et leur projet de vie.
- Associer les salariés de l'association aux fonctionnements et à l'élaboration des projets du DITEP des GARRIGUES.

Il facilite la mise en commun des solutions bénéfiques pour tous en développant sur le territoire du GARD des réponses de proximité, souples, novatrices, soucieuses d'une amélioration constante de la qualité des services rendus.

### **Mode opératoire de l'admission :**

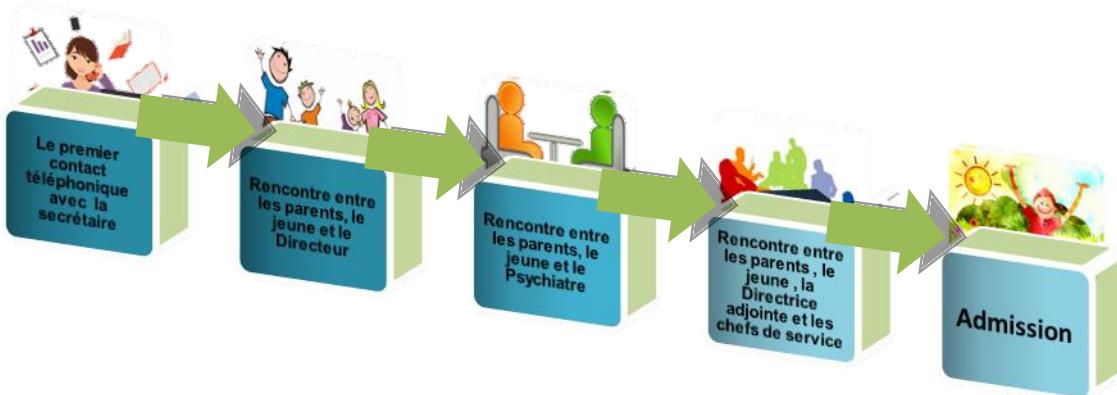
Au sein du DITEP des GARRIGUES, la procédure d'admission est pensée et élaborée dans le cadre d'un processus global où l'accueil du jeune et de sa famille revêt une importance capitale. Première phase de rencontre, ce temps de découverte mutuelle représente l'occasion de créer une première relation d'échange, de partage d'informations et de mise en confiance. Il est aussi une étape déterminante pour engager le travail d'accompagnement, dans l'éventualité d'une future entrée de la personne.

Les professionnels concernés (voir schéma ci-dessous), conscients que la prise de contact avec un établissement médico-social n'est pas toujours une démarche facile pour les personnes, s'efforcent de mettre

en place des conditions d'accueil bienveillantes et rassurantes.

Au cours de ces rencontres, les professionnels concernés se proposent de déterminer les besoins (modalité d'accueil et de scolarisation) du jeune à partir d'une évaluation partagée avec ce dernier et son entourage proche. Celle-ci est mise en œuvre à travers une méthodologie globale d'évaluation (questionnement sur le parcours du jeune, point médico-social, identification de l'état cognitif et émotionnel ainsi que des capacités d'apprentissage). Ce temps d'évaluation de ses besoins est pour le jeune et sa famille l'occasion de faire ses choix et ses priorités, qui serviront de base à l'ensemble des prestations fournies. L'évaluation initiale comme les réévaluations périodiques (suite à son admission, un temps d'observation de 3 mois est préconisé) font l'objet d'échanges au sein de l'équipe pluri-professionnelle de l'établissement, dans l'objectif d'apprécier de manière à la fois plus globale et plus précise les besoins exprimés.

- Le processus d'admission se construit en 5 étapes :



## Vos droits

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale définit les garanties dont bénéficient les personnes accueillies dans un établissement ou un service médico-social. Ces droits sont notamment énoncés dans la **Charte des droits et libertés de la personne accueillie** et dans notre **Règlement de Fonctionnement** joints à ce livret d'accueil. Ils portent notamment sur : vos droits fondamentaux (dignité, respect de la vie privée, etc.), la confidentialité des informations vous concernant et les modalités d'accès à votre dossier, l'individualisation de la prise en charge et le libre-choix des accompagnements.

## Votre participation à la vie de l'établissement

**Un Conseil de la Vie Sociale (CVS)** est consacré à l'évolution, au suivi, à la révision et à l'évaluation du projet. Il se réunit au minimum trois fois par an pour donner son avis et formuler des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement du DITEP.

Il est composé de neuf membres :

- ☞ 2 Représentants des parents.
- ☞ 4 Représentants des jeunes.
- ☞ 1 Représentants de l'équipe pluridisciplinaire.
- ☞ 1 Administrateurs de l'ALE.
- ☞ Du directeur.

## Le traitement des données vous concernant

Les informations recueillies lors de votre admission et durant la prise en charge font l'objet d'un traitement informatique destiné à faciliter le suivi de votre accompagnement. Les données médicales sont, quant à elles, confiées au seul médecin. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par écrit au directeur

## L'accès au dossier

Le droit d'accès à votre dossier vous est garanti. Vous pouvez prendre connaissance des documents qui comportent des informations vous concernant, à condition qu'elles ne mettent pas en cause un tiers. Pour cela, il vous faut en faire la demande par écrit au directeur, sans avoir à indiquer les motifs de votre démarche. Votre lettre doit seulement préciser dans quelles conditions vous souhaitez que nous vous communiquions ces éléments (consultation ou envoi de copies). Le directeur dispose alors d'un délai d'un mois pour vous répondre

## Les informations utiles

### Horaires de l'accueil du secrétariat :

- ☞ Le lundi, mardi et jeudi : 8h30 – 12h30 / 13h15 – 17h00.
- ☞ Le mercredi : 8h30 – 12h00.
- ☞ Le vendredi : 8h30 – 12h30 / 13h15 – 17h00.



### Nous contacter :



Secrétariat : **04.66.03.09.40**



[contact@lesgarrigues.fr](mailto:contact@lesgarrigues.fr)



Site Principal :  
**DITEP des GARRIGUES**  
Chemin croix de Candordy 30700 SANILHAC SAGRIES



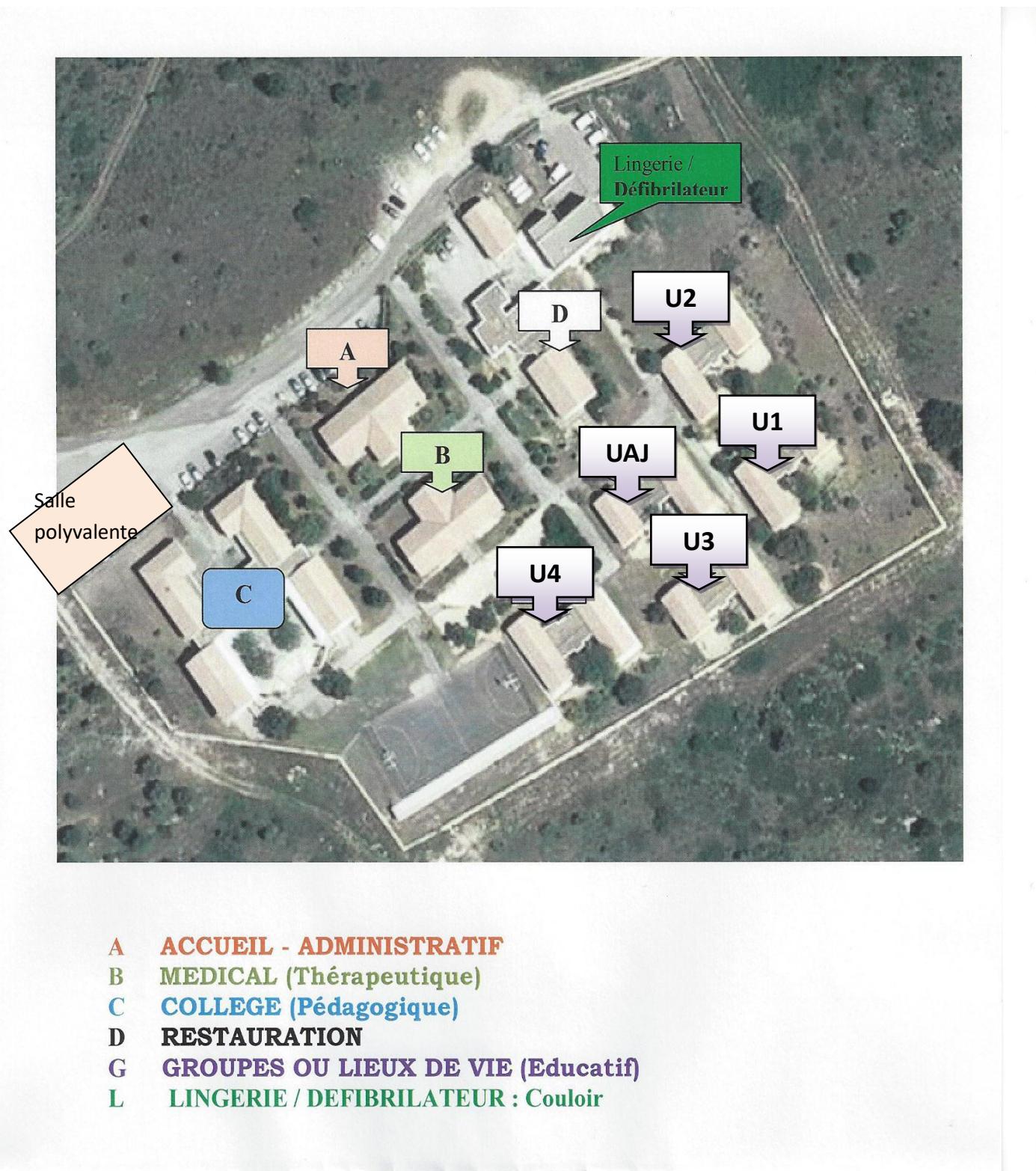
[www.lesgarrigues.fr](http://www.lesgarrigues.fr)

### Horaires du réfectoire :

- ☞ Service du midi : 12h30.
- ☞ Service du soir : 19h00.



## Le plan du site de SANILHAC :



- A** **ACCUEIL - ADMINISTRATIF**
- B** **MEDICAL (Thérapeutique)**
- C** **COLLEGE (Pédagogique)**
- D** **RESTAURATION**
- G** **GROUPES OU LIEUX DE VIE (Educatif)**
- L** **LINGERIE / DEFIBRILATEUR : Couloir**